

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le jeudi Quinze du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - M. Louis ANDRÉ – M. Teddy BARBIN - M. Emmerly BEAUPERTHUY - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Wennie MOLIA - Mme Mévice VÉRITÉ - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO - Mme Yane BEZIAT - Mme Nadia CELINI - Mme France-Enna URBINO .

ETAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Jules FRAIR - Mme Marguerite MURAT - Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Maguy BORDELAIS (excusée) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE - Mme Sylvia HENRY - M. David LUTIN (excusé pouvoir donné à Guy BACLET) - Mme Sandra MOLIA (excusée pouvoir donné à Liliane MONTOUT)

.....
Date d'envoi de la convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 09 décembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 6

Appelés à voter : 28

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE

.....

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE DU GOSIER

CM-2022-8S-DAF-127

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire M57;

Vu la délibération n°CM-2022-7S-DAF-123 du 06 décembre 2022, prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 1er décembre 2022 ;

Vu le projet de budget primitif 2023 présenté par monsieur le maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour; 0 contre; 4 abstentions

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le budget primitif de la ville du Gosier comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES PAR CHAPITRE

chapitres	Libellés chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	7 352 000 €

012	Charges de personnel	28 000 000 €
014	Atténuations de produits	5 300 000 €
65	Charges de gestion courante	4 164 928 €
66	Charges financières	975 350 €
67	Charges exceptionnelles	58 000 €
023	Virement à la section d'investissement	2 666 534 €
042	Opérations d'ordre	882 500 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		49 400 000 €

RECETTES PAR CHAPITRE

chapitres	Libellés chapitres	Montants
013	Atténuations de charges	610 000 €
70	Produits des domaines	1 301 000 €
73	Impôts et taxes sauf le 731	19 145 000 €
731	Fiscalité locale	20 260 000 €
74	Dotations et participations	7 606 000 €
75	Produits de gestion courante	378 000 €
042	Opérations d'ordre	100 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		49 400 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES PAR CHAPITRE

chapitres	Libellés chapitres	Montants
20	Immobilisations incorporelles	3 819 654 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	4 187 801 €
23	Opérations en cours	854 551 €
16	Remboursement du capital emprunté	2 550 000 €

040	Opérations d'ordre	100 000 €
041	Opérations patrimoniales	5 000 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 562 006 €

RECETTES PAR CHAPITRE

chapters	Libellés chapters	Montants
13	Subventions d'équipements	3 070 403 €
16	Recette d'emprunts	2 942 569 €
10	Dotations et fonds divers	2 000 000 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	2 666 534 €
040	Opérations d'ordre	882 500 €
041	Opérations patrimoniales	5 000 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 562 006 €

Article 2 : D'arrêter le budget 2023 conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	49 400 000 €	49 400 000 €
Investissement	16 562 006 €	16 562 006 €
Total	65 962 006 €	65 962 006 €

Article 3 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le 27 DEC. 2022

Et publication ou notification le 09 JAN. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 15 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2023 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 27/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2022

Numéro de l'acte : CM20228SDAF127 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20221215-CM20228SDAF127-AI

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs